

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département des Ardennes, au Maire de la commune de GILLET qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution, et aux propriétaires intéressés.

Fait à PARIS, le 7^{juin} 1979

Pour le Ministre et par délégation
P Le Directeur de l'Urbanisme
et des Paysages
L'Administrateur Civil chargé du
service des sites et des Paysages

L. CHABASON

Pour ampliation
L'Administrateur Civil
Chef du bureau des Sites

Philippe REY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Rey', with a horizontal line drawn underneath the name.